

Communiqué de presse

## **Le OUI ouvre la voie au financement pérenne des rentes du personnel de l'Etat**

**Le comité de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg (CPPEF) prend acte avec satisfaction de l'adoption par le peuple fribourgeois de la révision de la loi sur la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat. Cette décision permettra d'assainir la structure de financement de la CPPEF et de répondre aux obligations légales, tout en limitant les pertes pour le personnel le plus concerné. Le comité de la CPPEF se penche dès aujourd'hui sur les modalités de l'entrée en vigueur de la réforme, au 1<sup>er</sup> janvier 2022.**

Le 29 novembre 2020, le peuple fribourgeois a adopté la révision de la loi sur la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat. Avec une majorité de 69.79 % des voix, le souverain a confirmé la réforme proposée par l'Etat-employeur à l'issue de vastes discussions menées avec les partenaires sociaux. Le comité de la CPPEF prend acte avec satisfaction de cette décision. Elle permettra d'assainir la structure de financement de la caisse de prévoyance et de répondre aux obligations légales, tout en limitant les pertes pour le personnel le plus concerné. Le financement des rentes du personnel de l'Etat de Fribourg est assuré sur le long terme.

Dès aujourd'hui, le comité de la CPPEF va focaliser son énergie sur la mise en œuvre de la réforme. Cette semaine déjà, la CPPEF va informer l'Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations du résultat du vote et de la date de son entrée en vigueur, le 1<sup>er</sup> janvier 2022. La CPPEF va mettre le délai de treize mois à profit pour préparer la transition et pour continuer à informer le personnel affilié, en toute transparence, sur les conséquences du changement.

Contacts :

M. Gilles André, directeur de la CPPEF : 079 890 12 34